

pas de Calais Difficile rapprochement entre les ports de Calais et Boulogne

LD Lines vient d'installer le **Norman Spirit** sur la route Boulogne-Douvres consacrant ainsi son implantation sur le pas de Calais. Cette nouvelle concurrence après celle de Norfolk Line sur Douvres, Dunkerque reste en travers de la gorge du président de la CCI de Calais Jean-Marc Puisseuseau.

Cependant, à un an de la fusion entre les trois CCI de la Côte d'Opale (Boulogne, Calais et Dunkerque), c'est bien Calais avec le soutien de la région de sormais propriétaire des deux ports qui propose la création

d'une société d'exploitation commune. Cette société selon le président du conseil régional Nord-Pas de Calais Daniel Percheron pourrait être constituée selon une clef 40-40-20 par les CCI concessionnaires et par la région.

Cette proposition a donc été avancée par Calais pour couper court à un éventuel appel d'offres international. Mais la proposition est pour le moment à l'état d'étude. Un audit économique et financier réalisé par un bureau indépendant ne semble pas avoir fait avancer les choses.

La raison tient au déséquilibre entre les deux concessions. « La région abandonne ses droits de ports à ses concessionnaires », explique Daniel Percheron, ce qui représente 19 millions d'euros pour Calais et 2 millions pour Boulogne, dont le port de pêche coûte cher et rapporte très peu. « Calais propose donc bien un manage généreux qu'il financera. Faut-il encore que ce manage soit heureux », note Daniel Percheron. Boulogne semble craindre de se voir rogner les ailes par un conjoint qui ne supporterait pas la concurrence sur le transmanche.

Mais dans un an, c'est la CCI Côte d'Opale qui sera l'interlocuteur unique de la région. Et deviendra donc, sauf intervention de l'Union européenne, le concessionnaire pour 40 ans de l'ensemble portuaire Calais-Boulogne.

Alain SIMONEAU

➡ **Le débat public Calais 2015 est clos.** La commission particulière du débat public Calais 2015 a clos ses travaux le lundi 16 novembre. La commission nationale devrait valider son rapport le 6 janvier. Le maître d'ouvrage aura alors trois mois pour décider de poursuivre, en amendant ou non, son projet. Le projet étant soutenu par la ville de Calais, le port de Douvres et les clients du transmanche, il semble fort peu probable que la région fasse grand cas des objections présentées : hypothèses de trafic à revoir, selon certains, problèmes écologiques, report modal sur le fer insuffisant.